

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
DELIBERATION N°2023-32

Le 23 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (16) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MAURIN à Mme GARNIER, M. CARDIN à M. TROADEC, M. ALDEBERT à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. GAILLARD, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme MARCHAND, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, Patrick MALLET, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

DENOMINATION D'UNE VOIE : CHEMIN DE L'ABRICOT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-30-II,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de dénommer, par délibération, les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,
Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,
Considérant la nécessité de désigner ce chemin dont le nom d'usage est connu depuis des années mais dont la régularisation semble ne pas avoir été faite,
Considérant la proposition de maintenir le nom de « Chemin de l'Abricot »,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au maire délégué,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la dénomination du « Chemin de l'Abricot »
- De prévoir les plaques indicatrices correspondantes
- D'informer tous les usagers concernés (riverains, services...)
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 29/05/23

L'affichage/publication du : 25/05/23

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2332DEL
Objet :	Dénomination d'une voie chemin de l'Abricot
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique :	030-213000474-20230524-2332DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20230524-2332DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	859 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2332DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20230524-2332DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	314.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2023 à 16h39min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2023 à 16h39min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2023 à 16h39min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2023 à 16h39min40s	Reçu par le MI le 2023-05-24